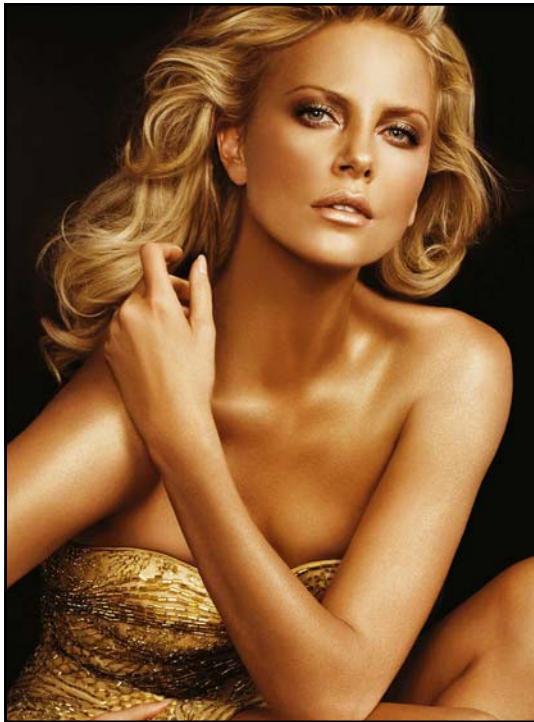


L V M H  
MOËT HENNESSY . LOUIS VUITTON

Assemblée Générale  
Mixte

14 mai 2009



L V M H  
MOËT HENNESSY . LOUIS VUITTON

Bernard Arnault

## Poursuite d'une bonne dynamique en 2008

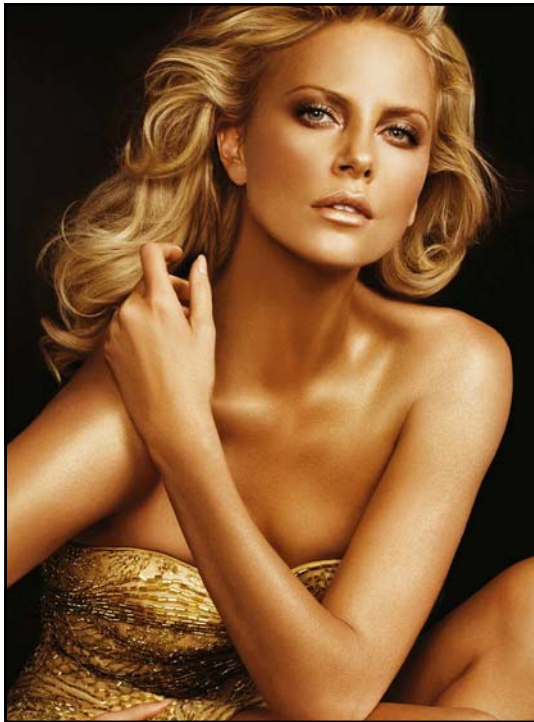
- Ventes en croissance de 4 %
  - Croissance organique des ventes de 7 %
- Résultat opérationnel courant en hausse de 2 %
  - Base de comparaison particulièrement élevée
  - A taux de change constants, progression de 6 % du résultat opérationnel courant
- Maintien d'un niveau élevé de rentabilité
- Solidité financière réaffirmée et endettement limité

3

## Une performance solide dans le contexte de ralentissement économique mondial de 2008

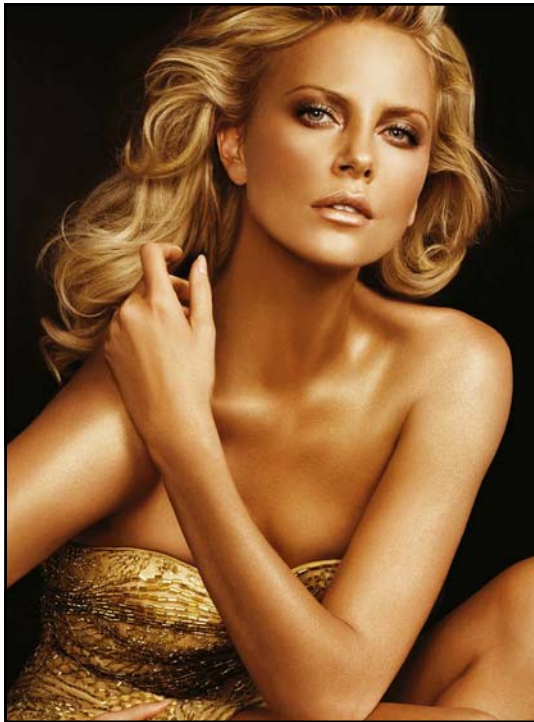
- Une forte dynamique créative des marques du Groupe
- La montée en puissance des pays émergents qui connaissent une contribution croissante à la progression du Groupe
- Une croissance organique à deux chiffres des ventes de Louis Vuitton qui continue d'enregistrer un niveau exceptionnel de rentabilité
- Une excellente performance de Parfums Christian Dior et de Sephora

4



L V M H  
MOËT HENNESSY . LOUIS VUITTON

Assemblée Générale  
Mixte



L V M H  
MOËT HENNESSY . LOUIS VUITTON

Jean-Jacques Guiony

## Compte de résultat résumé

<i>En millions d'euros</i>	2007	2008	Variation %
Ventes	16 481	17 193	+4 %
Marge brute	10 695	11 181	+5 %
Charges commerciales	(5 752)	(6 104)	+6 %
Charges administratives	(1 388)	(1 449)	+4 %
Résultat opérationnel courant	3 555	3 628	+2 %
Autres produits et charges	(126)	(143)	
Résultat opérationnel	3 429	3 485	+2 %
Résultat financier	(252)	(281)	
Impôt sur les bénéfices	(853)	(893)	
Part des MEE	7	7	
Résultat net avant part des minoritaires	2 331	2 318	-1 %
Part des minoritaires	(306)	(292)	
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>2 025</b>	<b>2 026</b>	<b>-</b>

7

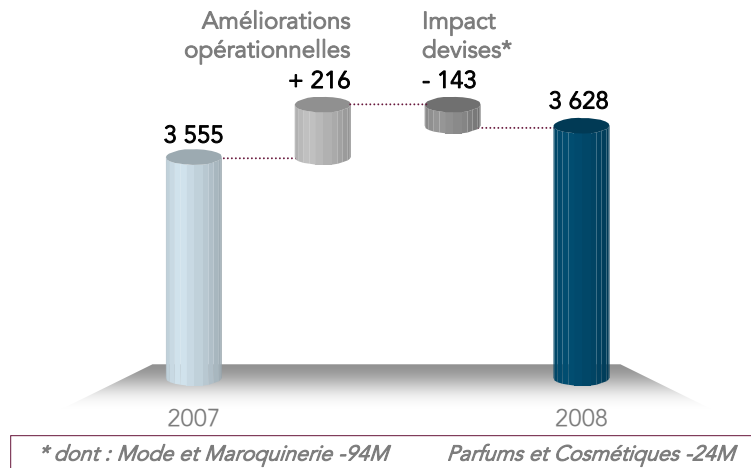
Progression de 2 %  
du résultat opérationnel courant

<i>En millions d'euros</i>	2007	2008	Variation %
Vins & Spiritueux	1 058	1 060	+ 0,2 %
Mode & Maroquinerie	1 829	1 927	+ 5 %
Parfums & Cosmétiques	256	290	+ 13 %
Montres & Joaillerie	141	118	- 16 %
Distribution sélective	426	388	- 9 %
Autres et éliminations	(155)	(155)	-
<b>LVMH</b>	<b>3 555</b>	<b>3 628</b>	<b>+ 2 %</b>

8

## Hausse de 6 % du résultat opérationnel courant à taux de change constants

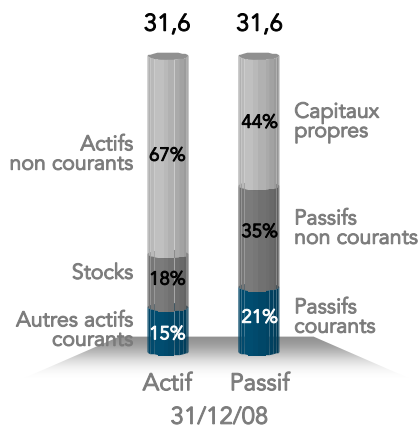
En millions d'euros



9

## Une structure financière solide

En milliards d'euros



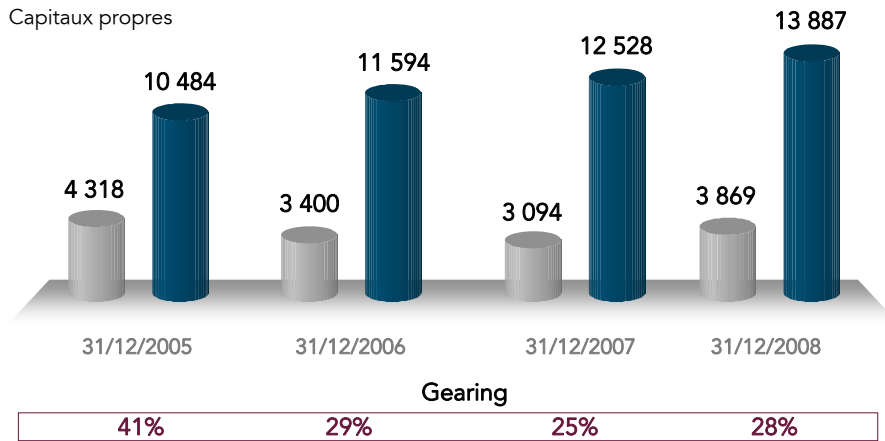
- Forte progression des capitaux propres
- Hausse du niveau des stocks
  - Constitution de stocks d'eaux de vie de cognac
  - Acquisitions de l'année

10

## Endettement net et Capitaux propres

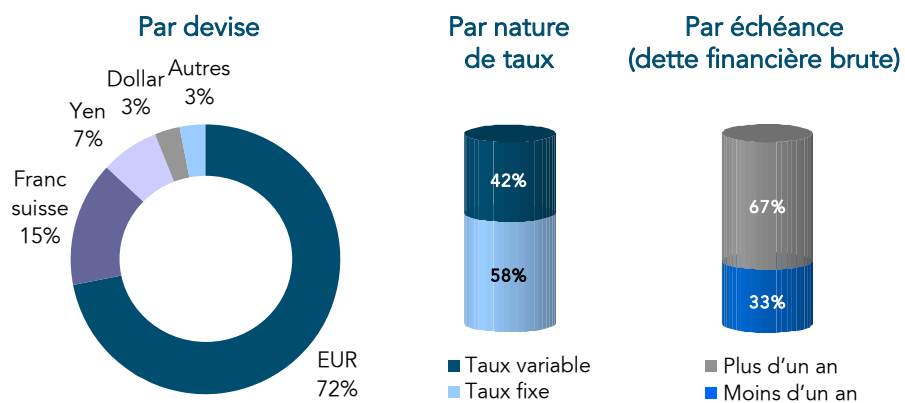
En millions d'euros

- Endettement net
- Capitaux propres



11

## Analyse de la dette



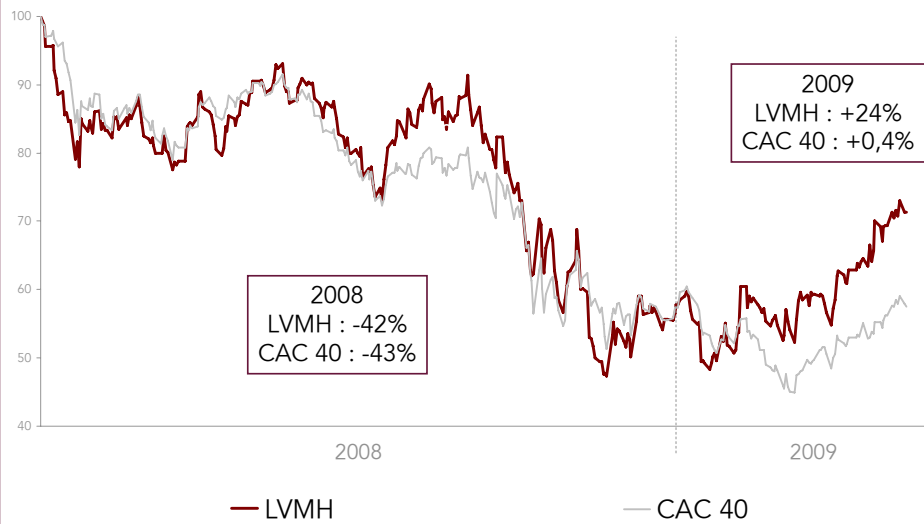
Au 31 décembre 2008  
après effets des instruments dérivés

Au 31 décembre 2008

12

## Evolution du cours de bourse

Cours base 100 au 1<sup>er</sup> janvier 2008



Source : Factset au 12 mai 2009

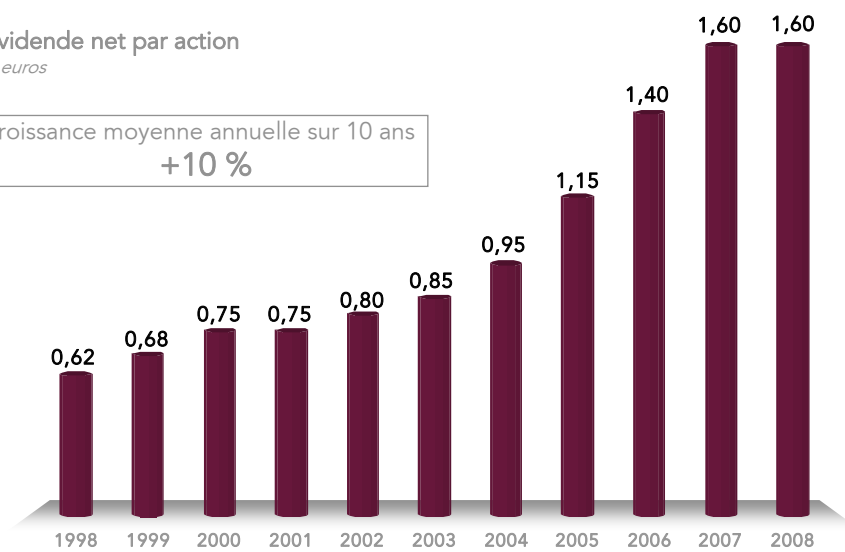
13

## Une croissance régulière du dividende

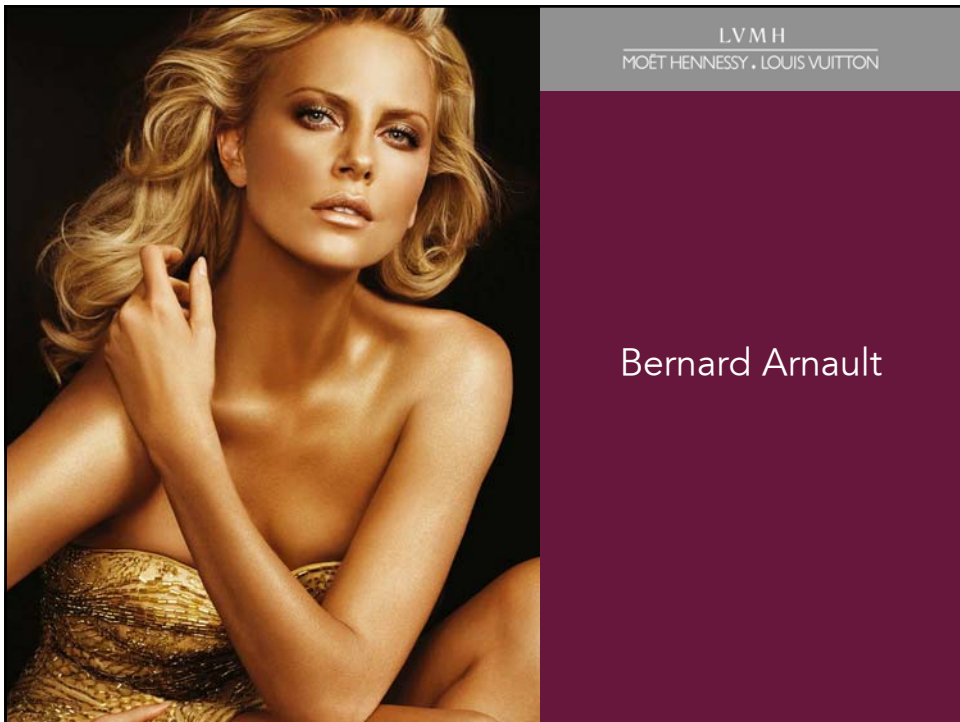
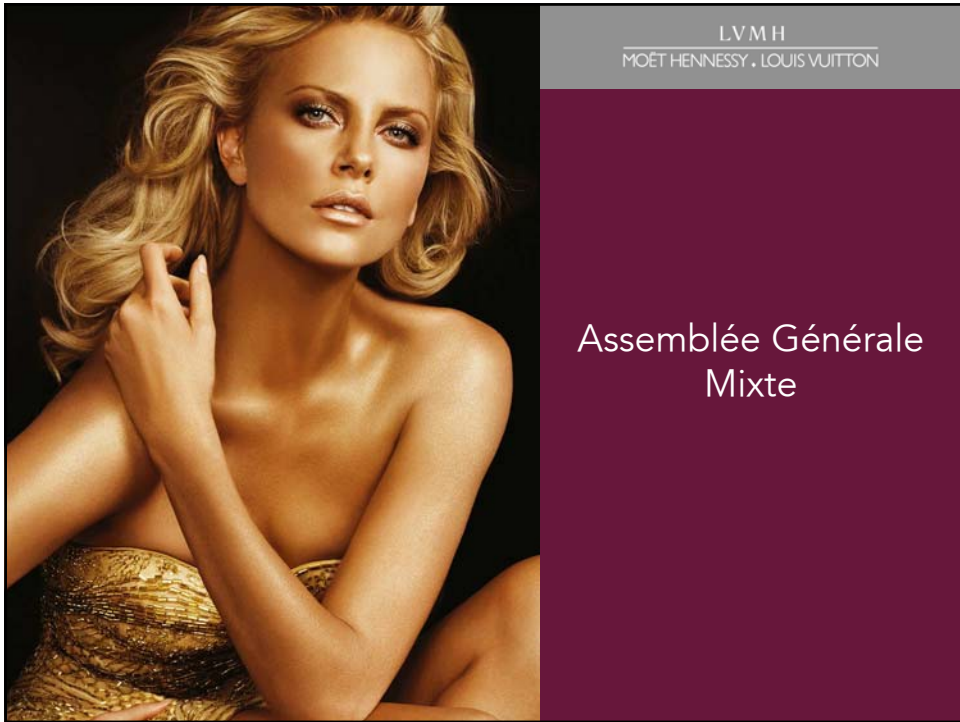
Dividende net par action

En euros

Croissance moyenne annuelle sur 10 ans  
**+10 %**



14





## Un modèle de développement efficace et solide

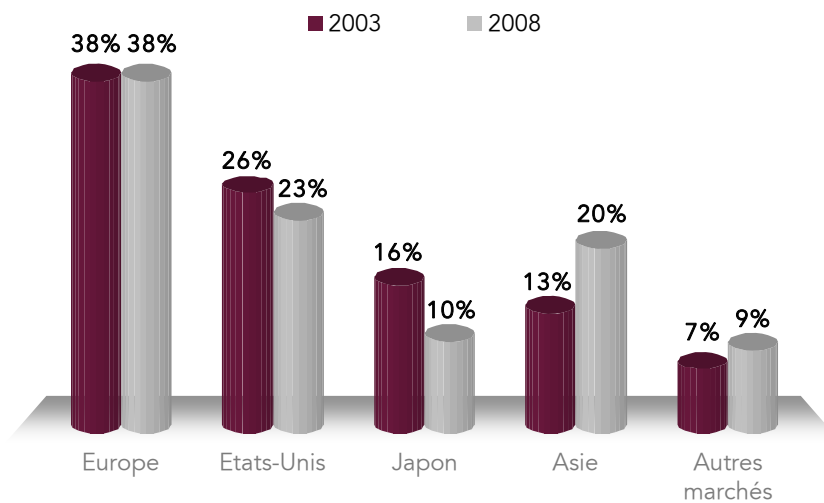
- Poursuivre une politique axée sur la croissance interne
  - Forte dynamique d'innovation
  - Exigence de qualité
  - Contrôle de la distribution
  - Communication soutenue
- Tirer avantage de l'essor de nouvelles clientèles
- S'appuyer sur le talent des équipes

Une résistance prouvée aux aléas de la conjoncture

17

## Un bon équilibre géographique des ventes

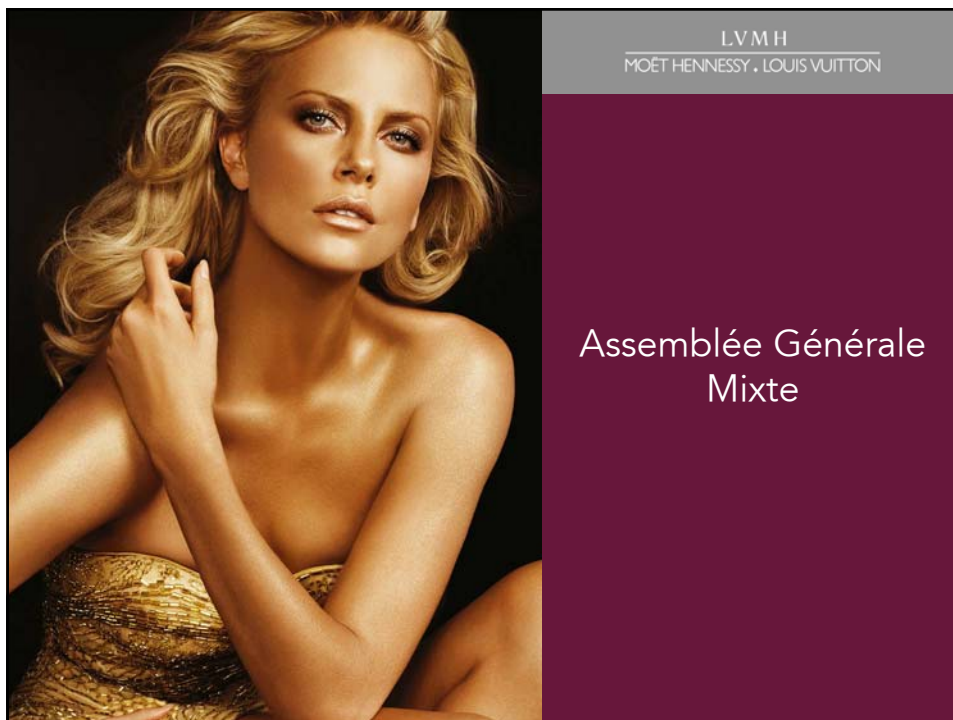
Ventes LVMH par région  
(en % du total des ventes)



18

## Politique sociale et environnementale

- Une politique sociale dynamique
  - Attirer et retenir les talents
  - Assurer un développement professionnel
  - Séduire et motiver à travers des valeurs fortes
- Un engagement fort pour la protection de l'environnement
  - Préserver nos ressources naturelles
  - Concevoir des produits et des bâtiments respectueux de l'environnement
  - Réduire et optimiser notre consommation d'énergie
  - Sensibiliser et impliquer les collaborateurs
- Des préoccupations partagées
  - Promouvoir nos valeurs à travers le Code de Conduite Fournisseurs



## Bonne résistance de LVMH au premier trimestre 2009

- Légère hausse des ventes malgré une conjoncture défavorable
- Impact positif de change
- Dynamique remarquable de Louis Vuitton
  - Croissance à deux chiffres de ses ventes
- Bonne résistance de Sephora
- Déstockage chez les détaillants et demande finale peu dynamique
  - Notamment dans les Vins & Spiritueux, Montres & Joaillerie, Parfums & Cosmétiques
- Poursuite d'une bonne performance en Asie

21

## 2009 : rigueur de gestion maintenue

- Sélectivité des investissements
  - Ouvertures de magasins dans les territoires les plus porteurs
- Stricte maîtrise des coûts
  - Allocation prioritaire des ressources aux marques et aux marchés les plus rentables
  - Communication ciblée
- Gains de productivité
- Gestion optimale des stocks
- Accent sur la proximité avec le terrain

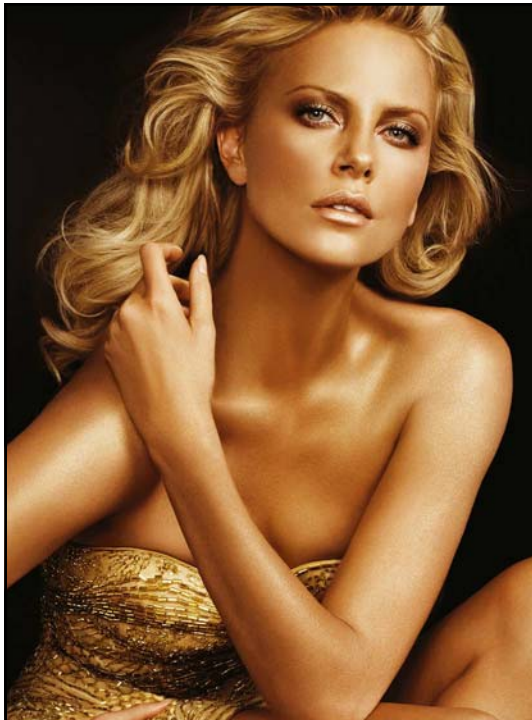
Forte réactivité de notre organisation

22

## 2009 : accent sur les priorités et maintien d'une forte créativité

- Maintenir une innovation forte et qualitative
  - Lancement de nouveaux produits
  - Communication créative
- Capitaliser sur nos atouts pour sortir renforcés de la crise économique actuelle
  - Diversité des métiers
  - Puissance de nos marques
  - Qualité de nos produits
  - Talent des équipes

Accentuer l'avance de LVMH dans le secteur du luxe



Assemblée Générale  
Mixte



LVMH  
MOËT HENNESSY · LOUIS VUITTON

## Rapports des Commissaires aux comptes

- Assemblée Générale à titre ordinaire
  - Rapport sur les comptes consolidés
  - Rapport sur les comptes annuels
  - Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés
- Assemblée Générale à titre extraordinaire
  - 4 rapports spéciaux relatifs aux opérations sur le capital

26

## Rapports sur les comptes de la Société et comptes consolidés (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> résolutions)

- 1<sup>ère</sup> résolution : comptes annuels de la société LVMH
  - Page 224 du document de référence
  - Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat, de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.
  
- 2<sup>ème</sup> résolution : comptes consolidés du Groupe LVMH
  - Page 142 du document de référence
  - Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat du Groupe.

27

## Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés (3<sup>ème</sup> résolution)

- Page 226 du document de référence
- Les conventions et engagements réglementés ayant fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice portent sur les éléments suivants :
  - Avec la société Groupe Arnault SAS : nouvel avenant à la convention d'assistance,
  - Avec des sociétés affiliées à Groupe Arnault SAS : acquisition et cession d'actifs,
  - Avec la société Christian Dior SA : fin de la convention relative au cautionnement d'un emprunt bancaire,
  - Avec la société Christian Dior Couture SA : cession de 50% du capital des Ateliers Horlogers,
  - Avec la société Givenchy SA : abandon de créance.
  
- Les autres conventions et engagements autorisés au cours d'exercices antérieurs et qui se sont poursuivis sur l'exercice 2008 sont également présentés dans notre rapport spécial.

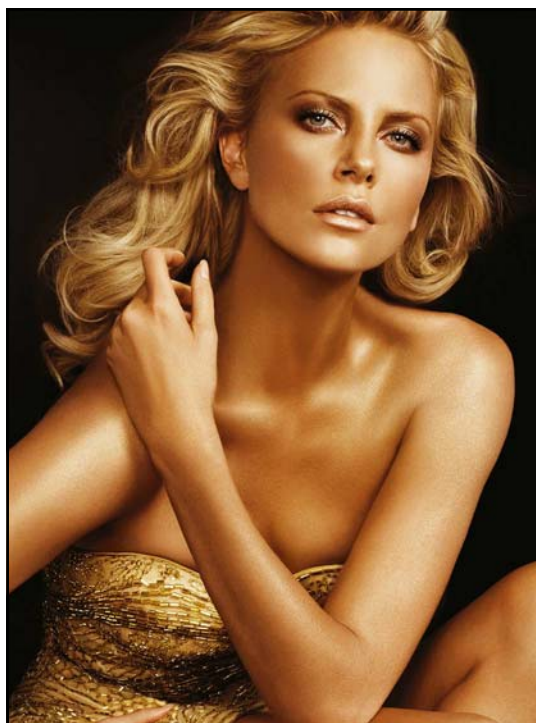
28

## Rapports spéciaux sur les opérations sur le capital

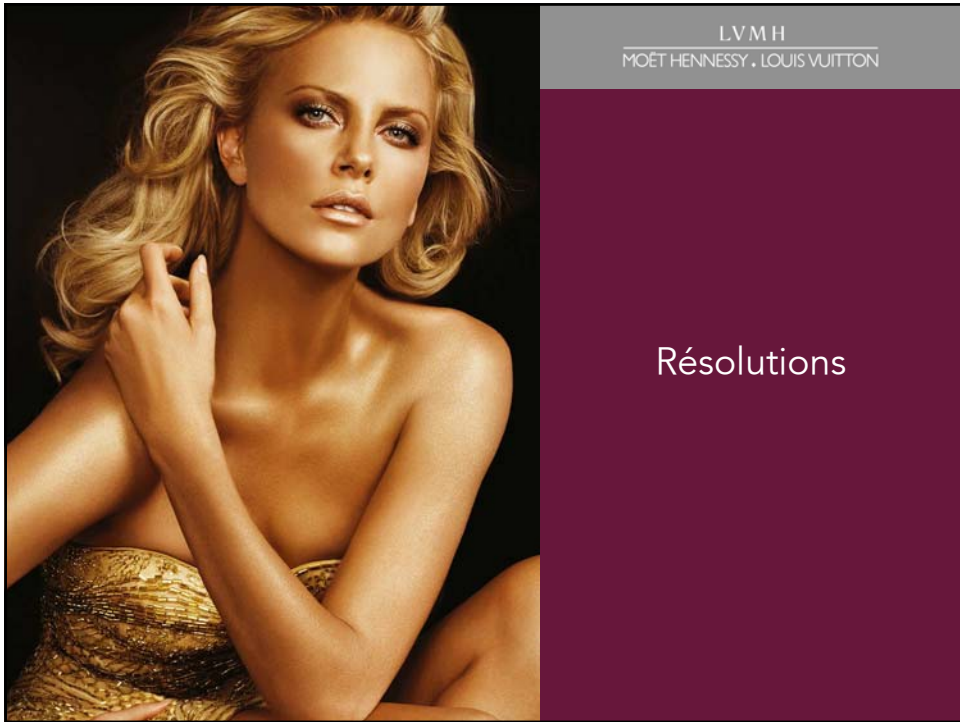
- Délégation de compétence / Autorisation à donner au Conseil d'Administration

Page 238	Réduction de capital par annulation d'actions achetées	Résolution 12
Page 239	Emission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription	Résolutions 13, 14, 15, 16, 17
Page 241	Ouverture d'options de souscription ou d'achats d'actions au bénéfice des membres du personnel ou dirigeants du groupe	Résolution 18
Page 242	Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	Résolution 19

- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces opérations qui s'inscrivent dans les conditions prévues par le Code de Commerce.
- Nous établirons le cas échéant des rapports complémentaires lors de l'usage de certaines de ces autorisations par votre Conseil d'Administration.



## Assemblée Générale Mixte



LVMH  
MOËT HENNESSY, LOUIS VUITTON

Résolution n°1  
*(Ordinaire)*

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2008.

32



## Résolution n°2 *(Ordinaire)*

- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2008.

## Résolution n°3 *(Ordinaire)*

- Approbation des conventions réglementées.

## Résolution n°4 *(Ordinaire)*

- Distribution d'un dividende brut de 1,60 euro par action.
- Acompte de 0,35 euro par action versé le 2 décembre 2008.
- Paiement du solde de 1,25 euro le 25 mai 2009.

## Résolution n°5 *(Ordinaire)*

- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Antoine ARNAULT.

## Résolution n°6 *(Ordinaire)*

- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Antoine BERNHEIM.

## Résolution n°7 *(Ordinaire)*

- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Albert FRERE.

## Résolution n°8 *(Ordinaire)*

- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Pierre GODE.

## Résolution n°9 *(Ordinaire)*

- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Lord POWELL OF BAYSWATER.

## Résolution n°10 *(Ordinaire)*

- Nomination de Monsieur Yves-Thibault de SILGUY en qualité d'Administrateur.

## Résolution n°11 *(Ordinaire)*

- Autorisation au Conseil d'Administration d'acheter des actions de la Société.
  - Montant maximum : 10 % du capital social
  - Prix unitaire maximum d'achat : 130 euros
  - Durée de l'autorisation : 18 mois.

## Résolution n°12 *(Extraordinaire)*

- Autorisation au Conseil d'Administration de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation des actions acquises dans le cadre de la 11ème résolution.
  - Montant maximum : 10 % du capital actuel
  - Durée de l'autorisation : 18 mois.

## Résolution n°13 *(Extraordinaire)*

- Autorisation au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social y compris par émission de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription.
  - Montant nominal maximum : 50 millions d'euros
  - Durée de l'autorisation : 26 mois.

## Résolution n°14 *(Extraordinaire)*

- Autorisation au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social y compris par émission de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription.
  - Montant nominal maximum : 50 millions d'euros
  - Durée de l'autorisation : 26 mois.

## Résolution n°15 *(Extraordinaire)*

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le nombre de titres à émettre en vertu des 13ème et 14ème résolutions en cas de demandes excédentaires.

## Résolution n°16 *(Extraordinaire)*

- Autorisation au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social pour rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange.
  - Montant nominal maximum : 50 millions d'euros
  - Durée de l'autorisation : 26 mois.

## Résolution n°17 *(Extraordinaire)*

- Autorisation au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social pour rémunérer des titres apportés dans le cadre d'un apport en nature constitué de titres de capital.
  - Montant maximum : 10 % du capital social
  - Durée de l'autorisation : 26 mois.



## Résolution n°18 *(Extraordinaire)*

- Autorisation au Conseil d'Administration de consentir au bénéfice des membres du personnel ou dirigeants du Groupe des options de souscription ou d'achat d'actions.
  - Montant maximum : 3 % du capital social
  - Durée de l'autorisation : 38 mois.

## Résolution n°19 *(Extraordinaire)*

- Autorisation au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social au profit des salariés du Groupe adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.
  - Montant maximum : 3 % du capital social
  - Durée de l'autorisation : 26 mois.

## Résolution n°20 *(Extraordinaire)*

- Modification des articles 11 et 23 des statuts pour prendre en compte les nouvelles dispositions de la Loi de Modernisation de l'Economie du 4 août 2008.